



ATTESTATION 2023-2024

Je soussigné Patrice Ligneul, Secrétaire Général de la FEKAMT dont le siège est 32 Avenue Félix Faure, 75005 Paris que le club « **KARATE DO 26** » est régulièrement affilié à la FEKAMT en 2023-2024 sous le numéro **177** et ses activités sportives sont donc couvertes par la Mutuelle des Sportifs au titre de la FEKAMT pour ses licenciés.

avec les numéros de contrats suivants :

- Contrat « Individuelle Accident » : 690 N
- Contrat « Responsabilité Civile » : 116 434 948

Un avenant « séance découverte » est aussi accessible pour couvrir les risques afférents aux débutants qui veulent tester les arts martiaux enseignés par ce club sur le tapis avant inscription définitive.

(Tous ces renseignements sont en ligne sur le site de la FEKAMT www.fekamt.com)

Les stages ou compétitions sont couverts sous réserve que les manifestations soient organisées par la Fédération et/ou clubs affiliés. De même, l'ensemble des participants devront être licenciés.

MUTUELLE DES SPORTIFS, 2-4, rue Louis David, 75782 Paris Cedex 16

Tél : 01 53 04 86 16

Vous pouvez organiser quelques séances d'essai et de découverte pour vos nouveaux adhérents potentiels.

FFCO : Fédération Française des Clubs Omnisports

Pour les démarches officielles aux Offices Municipaux des Sports la FEKAMT est affiliée à la FFCO sous le numéro 75019

Patrice LIGNEUL
Secrétaire Général F.E.K.A.M.T
6ème Dan RENSHI, DEJPS KARATE